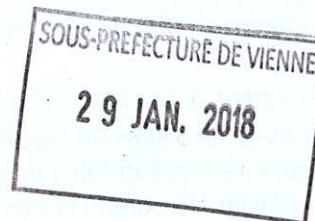


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2018

Date de la convocation : 17 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51



Etaient présents :

M. Thierry KOVACS,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Mari Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Jean-François MERLE à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à M. Christophe BOUVIER, Mme Blandine VIDOR à M. Sylvain LAIGNEL.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le Syndicat Rivières des quatre Vallées

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le syndicat Rivières des quatre Vallées exerce une compétence de gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant des quatre vallées du Bas Dauphiné qui correspond au bassin versant des rivières Gères, Amballon-Gervonde, Véga, Sévenne et leurs affluents.

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) était membre de ce syndicat en représentation-substitution des communes de Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Evêque, St Sorlin de Vienne, Septème, Serpaize, Vienne, Villette-de-Vienne. Par ailleurs la commune de Meyssiez était également membre de ce syndicat.

A compter du 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération intervient donc en lieu et place de ViennAgglo et de la commune de Meyssiez au sein de ce syndicat. Le syndicat Rivières quatre Vallées est compétent au titre de la compétence « GEMAPI » au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L5711-3 du CGCT, la nouvelle Agglomération dispose de 26 sièges de titulaire et de 26 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-21-II, L 5711-1, L 5711-3, L 5212-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Rivières des quatre Vallées,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et après accomplissement des formalités réglementaires,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat Rivières des quatre Vallées,

DESIGNE ses représentants, **A L'UNANIMITE** des suffrages (50 voix pour chaque candidat), comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Maryline SILVESTRE	Michèle CEDRIN
Patrick CURTAUD	Thierry KOVACS
Daniel BERTHELET	Christian JANIN
André MANTEL	Roger BARDIN
Jean-Claude BERTRAND	Alain CLERC
Gilbert DREVON	Bernard DEVAUX
Daniel BROCCARDO	Gilbert COURTOIS
Martine FAÏTA	Christian TOGNARELLI
Raymond CARCEL	Damien BOUCHET
Max KECHICHIAN	Laurent PARPETTE
André CHAPAT	Christophe CHARLES
Sylviane PLAT	Gérard LOCATELLI
Jean COLIN	Bernard LOUIS
Christian GIRARDET	Véronique GRILLET
Roland CONTAMIN	Isidore POLO
Georges IAFRATE	Jean-Pierre EYNAUD

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Dominique BUTHION	Marielle MOREL
Gilbert GONIN	Alain GRANADOS
Jean ROUAT	Jacques NOCENTI
Gérard LAMBERT	Christian PETREQUIN
Gilles LENTILLON	Roger RAGOT
Véronique GUYON	Sylvain LAIGNEL
Bernard ROQUEPLAN	Thierry QUINTARD
Yves GIROUD	Jean-Claude ROCHE
Stéphane PLANTIER	Jean MATTHIAS
Charles TODARO	Dominique GAVILLET

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 24 janvier 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le

29 JAN. 2018

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

